

Société

# COMMENT LA MATERNITÉ PRÉCARISE LES FEMMES

Marlène Schiappa

08/03/2016

**L'impact négatif que la maternité peut avoir sur les femmes est souvent relativisé. Pourtant, pour Marlène Schiappa, il est urgent de remettre en question le modèle social actuel, qui éloigne les femmes devenues mères du marché du travail et induit une diminution de leurs ressources.**

## Maternité et précarité : une question difficile à aborder

La « maternité épanouie » est le discours médiatique dominant, mis à mal seulement depuis quelques années, et par petites touches, par des philosophes ou des humoristes. Il est très difficile d'aborder la question du lien entre la maternité et la précarité puisqu'il est entendu que la maternité vaut tous les sacrifices, que « tout l'argent du monde ne remplacera jamais l'amour d'un bébé », que le rôle « naturel » d'une femme est de devenir mère et pas de faire carrière, au risque de passer pour de dangereux révolutionnaires comme en son temps Corinne Maier, auteure de *No Kid. Quarante raisons de ne pas avoir d'enfant* et elle-même mère de deux enfants. On assiste donc à une forme de « chantage à l'amour maternel » dont le raisonnement pourrait se résumer ainsi : « vous aimez vos enfants ? Alors ne vous plaignez pas d'être précarisées ».

Il se décline aussi sur le mode « vous avez voulu travailler, réjouissez-vous » dans certaines rhétoriques réactionnaires, ou « pensez à toutes celles qui ne peuvent pas avoir d'enfants » dans sa version maternelle du classique culpabilisant « pensez à tous ceux qui n'ont rien à manger ». Bref, la question de l'impact négatif, professionnel et financier, que la maternité peut avoir sur les femmes se doit toujours d'être publiquement relativisée au regard de la chance incommensurable de donner la vie. Ici même, j'en suis à mon troisième paragraphe d'avertissement avec des pincettes.

Pourtant, ce ne sont pas les enfants comme personnes qui doivent être remis en cause, mais au contraire un modèle social basé sur une organisation du travail ignorant totalement les besoins des bébés et de leurs parents et vice versa, faisant peser des exigences quasi schizophrènes sur les femmes et les hommes au moment où ils deviennent parents. On les somme de faire de leurs

enfants une priorité, tout en ne mettant rien à leur disposition pour les y aider : crèches insuffisantes au regard de la demande malgré les récentes créations de berceaux, horaires restreints, ignorance généralisée de la place des hommes dans la parentalité, rythmes scolaires ne tenant que peu compte des temps d'activité des parents... Avec un paradoxe notoire : les hommes se trouvent relativement épargnés par les phénomènes de précarisation alors même qu'ils sont de plus en plus nombreux à réclamer de véritables bouleversements des rôles familiaux, aidés en cela par les nouvelles formes de familles, homoparentales notamment, au sujet desquelles aucune véritable étude n'a été menée. En attendant de pouvoir mesurer l'impact de ces bouleversements réels ou supposés, ce sont encore et toujours les femmes qui sont précarisées par la parentalité, ce à tout âge et dans tout milieu social.

## **La maternité comme « refuge socio-économique » des jeunes femmes précaires**

L'âge moyen de la première maternité n'a cessé de reculer, passant de vingt-trois ans dans les années 1940 à plus de trente ans à notre époque. Pourtant, l'âge moyen de la première grossesse reste bas chez les femmes appartenant aux catégories sociales les plus défavorisées, notamment dans les zones rurales et périurbaines. Une combinaison de facteurs conduit ces femmes en situation de précarité à des grossesses plus précoces et plus nombreuses que les femmes d'autres catégories socioprofessionnelles.

D'abord un défaut d'information ou d'accès aux centres de planification familiale ; des tabous ou mythes liés à la sexualité : méconnaissance des différents moyens de contraception et de leur vente, primauté du religieux sur le scientifique, promotion de la « contraception » dite « naturelle » ou « Ogino », croyance d'une impossibilité de fécondation en cas de premier rapport sexuel, désintérêt masculin individuel et structurel pour la contraception, etc. Les forums de discussions en ligne débordent de ces exemples.

Des raisons économiques ensuite : les femmes en situation de précarité sont plus éloignées des soins et ont donc un accès restreint à la contraception régulière, qui nécessite une ordonnance et/ou des examens médicaux dont une partie peut ne pas être remboursée par la sécurité sociale. La CMU rend difficile, le cas échéant, la prise de rendez-vous médicaux auprès de certains professionnels et l'absence de mutuelle limite le choix du contraceptif, alors que l'IVG est remboursé à 100%. Ceci induit parfois une « conscience de la prise de risque » verbalisée ou non, ne menant pas forcément, *in fine*, au choix de l'interruption de la grossesse une fois qu'elle devient réelle. Une absurdité, au demeurant, considérant la quantité de soins médicaux nécessaires à une

grossesse et à un accouchement, et le coût financier d'un bébé. La logique paravent « je n'utilise pas de contraception car je n'en ai pas les moyens matériels » a donc ses limites rationnelles. Plus vraisemblablement, la maternité semble répondre à une recherche de statut social, de rôle à jouer dans la société pour ces jeunes femmes précaires. « A la fin de l'année scolaire, le lycée de Gloucester comptait 17 jeunes filles enceintes. Toutes ont moins de 16 ans. La moitié d'entre elles a avoué avoir conclu un pacte pour avoir et élever leurs bébés ensemble », rapporte un article du *Time*. Ce « fait divers » médiatisé mais trouvant écho dans d'autres pays occidentaux a inspiré ensuite des livres et des films. Il ne s'agit pas là d'un défaut d'informations sur la contraception, au contraire, puisque les jeunes filles ont expliqué calculer très précisément leurs périodes d'ovulation. Les petites filles incitées à jouer à la poupée et à développer des aptitudes du *care* dès le plus jeune âge, la maternité peut apparaître comme un « rôle naturel » pour elles et comme une réponse légitime à « que veux-tu faire plus tard ? » surtout en cas de difficultés scolaires. L'orientation insatisfaisante peut alors être présentée comme un choix éclairé, « j'ai préféré devenir mère » et une excuse aux renoncements scolaires et professionnels, au profit d'une mission perçue comme plus noble, répondant aussi à des questionnements identitaires. C'est « le mythe de la féminité » décrit par Simone de Beauvoir dans *Le Deuxième Sexe*.

La féminité doit répondre à certains codes et devenir mère en est un, comme l'affirme aussi cette étude sociologique : « Les jeunes filles en difficulté et provenant de milieux moins nantis se retrouvent plus souvent enceintes que les autres. Elles se montrent ainsi beaucoup plus enclines à la maternité. Ces jeunes filles issues de milieux défavorisés n'entretiennent que très peu d'attentes envers le futur et leurs aspirations professionnelles (...) La grossesse est souvent perçue comme une porte de sortie ». Une porte de sortie qui répond aussi à la volonté de construction d'une cellule familiale nouvelle, forme de réparation de ce qui aurait pu survenir dans la cellule familiale dont elles sont issues. L'idéal de la famille nombreuse – trois enfants et plus – est d'ailleurs présent aux deux extrémités de l'échelle sociale, comme le souligne une étude de l'UNAF.

Après une première maternité précoce et sans formation ni expérience professionnelle, « avoir d'autres enfants » apparaît comme une suite logique et une validation du projet de vie global, entraînant un schéma psychologique de répétition, « j'ai fait le bon choix, la preuve : je le refais ». Ces choix ne sont pas sans conséquence économique. Contrairement au mythe médiatico-politique de la *Welfare Mom*, qui n'a pas d'équivalent sémantique en français, mais qui est largement utilisé par les candidats de droite pour dénoncer l'abus d'aides sociales dans les pays anglo-saxons puisqu'il s'agit de la mère vivant des allocations, en référence au *Welfare State*, l'Etat providence, il est difficile en France pour ces femmes de vivre uniquement des dites aides sociales : le CLCA, versé aux mères et pères qui cessent de travailler pour garder leurs enfants, d'un montant de quelques centaines d'euros, est conditionné à une durée antérieure d'activité

professionnelle rémunérée<sup>10</sup>. La poursuite ou la reprise, voire le démarrage d'une activité professionnelle s'avèrera compliquée sans formation initiale et sans expérience et avec *a minima* un enfant à charge, dont à terme, elles assumeront souvent la responsabilité seules, statistiquement. On assiste donc à la mise en place d'un cercle vicieux pour cette catégorie de femmes jeunes : précarité, maternité, encore plus de précarité.

## **Comment la maternité éloigne les femmes du marché du travail et induit une diminution de leurs ressources**

Les femmes actives, plus âgées au moment de leur première grossesse, diplômées et/ou appartenant à des catégories socioprofessionnelles plus élevées ne sont, pour autant, pas à l'abri d'une précarisation liée à la maternité. Ce que j'appelle le « plafond de mère » en analogie au « plafond de verre » qui désigne l'ensemble des mécanismes empêchant les femmes d'accéder aux postes les plus élevés, au-dessus de ce plafond invisible qu'elles ne peuvent pas dépasser. Non seulement le fait de devenir mère peut bloquer leur ascension professionnelle, mais cela peut induire insidieusement une diminution de leurs ressources financières.

D'abord, dans des cas spécifiques, la grossesse comme événement en lui-même peut mettre un coup de frein à la carrière d'une femme. Plusieurs métiers – hôtesse de l'air, pilote, sportive de haut niveau, tous métiers très physiques – sont simplement incompatibles ou presque, physiquement, avec une grossesse. Il arrive que des accouchements marquent aussi un temps d'arrêt professionnel plus long que celui prévu initialement (séquelles médico-psychologiques graves, etc.), voire empêchent la reprise de l'activité qui précédait le congé maternité.

Quand la biologie – la grossesse – n'a pas d'impact direct sur l'évolution de la carrière des femmes, le social, à travers la question du mode de garde par exemple, peut en avoir. Il manque en France entre 350 000 et 500 000 places en crèches selon les différents modes de calculs, et le maillage territorial des autres modes de garde est très inégal. Trouver un mode de garde pour son bébé est considéré comme « une épreuve » pour la majorité des mères qui travaillent. Et reste une préoccupation majoritairement féminine, perçue comme « prolongation du congé maternité ». Toutes les entreprises de crèches privées ou de recrutement de nourrices attestent que l'écrasante majorité de leurs clients sont des clientes.

En cas de déficit de mode de garde pour les bébés, c'est très majoritairement la mère qui prendra ce congé parental pour garder le bébé. Ce chiffre est même en augmentation : 96% il y a six ans, 98% aujourd'hui. Le parent qui s'exclue du monde du travail pour garder son enfant est la mère.

D'ailleurs, le congé parental peut légalement être pris indifféremment par un homme ou une femme. Pourtant, c'est à la femme exclusivement que la CAF envoie les documents relatifs à celui-ci. Les hommes sont donc privés de cette information, s'ils ne vont pas la chercher, et les femmes reçoivent des institutions l'information « c'est votre rôle, à vous, il y a votre nom sur le courrier ».

Au sein de l'association Maman travaille, de nombreuses membres étaient cadres supérieures ou dirigeantes avant de devenir mères, puis se sont précarisées subitement après avoir tout quitté pour assurer la garde de leur enfant : soit parce qu'elles n'avaient pas trouvé de mode de garde satisfaisant, soit parce qu'elles estimaient travailler « à perte » avec des dépenses pour la garde de leurs enfants et leurs transports supérieures à leurs rentrées d'argent. Perdant par là même leurs ressources financières autonomes et leur statut social. Pour peu qu'une séparation survienne dans la foulée, ces femmes se retrouvent réellement sans aucune ressource pour elles et leurs enfants et parfois sans logement.

Lorsque ce choix n'est pas contraint par un défaut de mode de garde, il peut être fait pour des questions idéologiques. Une forme de repli sur la maternité, alimentée par ce qu'Elisabeth Badinter appelle « l'union sacrée des réactionnaires » dans *Le conflit, la femme et la mère* dans lequel elle demande : « L'instinct maternel se heurte de plein fouet aux contraintes de plus en plus exigeantes du monde du travail. Comment répondre à l'un sans sacrifier l'autre ? ». Ou, comme Badinter déjà l'analysait dans *L'Amour en plus*, essai sur l'instinct maternel : « Ce qui a incité les femmes à reprendre en main l'éducation de leurs enfants, c'est tout simplement leur volonté de puissance. »

Les femmes ont en effet commencé à faire carrière mais sans lâcher pour autant les responsabilités domestiques, toujours inégalement réparties. 80% des tâches ménagères sont accomplies par les femmes ; dans 76% des familles, les femmes gèrent seules la vie scolaire (réunions parents-professeurs, kermesses, sorties scolaires, devoirs, etc.). Matériellement, il leur devient impossible de passer le temps nécessaire au développement de leur carrière – et de leur salaire – quand elles doivent être à 17h à l'école de leurs enfants. Certaines font donc le choix, conscient ou non, d'être à la sortie de l'école et pas en « réunion stratégique » où elles pourraient concevoir et appliquer leur plan de carrière, ou tout simplement, gagner de l'argent.

Si 69% des mères d'un enfant de moins de trois ans sont en activité, la proportion chute de dix points avec le deuxième enfant – 59,6% – et dégringole carrément à 36% de femmes en activité après le troisième enfant. Dans un contexte de « crise » et dans un monde du travail toujours plus exigeant et plus difficile, qui n'apparaît plus comme un « investissement » de temps qui sera reconnu, la famille peut être perçue comme une valeur-refuge. Certes, dans laquelle les mères ne reçoivent pas plus de reconnaissance sociale que dans la sphère professionnelle, mais ont au

moins le sentiment d'avoir fait un choix en maîtresse de la situation et de ne pas « passer à côté » de leurs enfants.

Ces chiffres, connus, incitent également les employeurs à percevoir les femmes comme des éléments incertains ou potentiellement « bientôt absents », et à proposer des salaires moindres, qui seront encore amputés des absences pour « enfants malades », prises là encore majoritairement par les mères, pour différentes raisons : pression sociale, volonté de la mère d'être présente, raisonnement financier basé sur le salaire déjà inférieur de la femme – qui minimise la perte financière d'une journée d'absence – sexisme de l'employeur du père qui refuse l'absence d'un homme pour ce motif, etc.

Pour tout concilier et faire face à ces injonctions contradictoires, certaines optent pour un temps partiel, diminuant structurellement leurs ressources mais leur permettant de garder une expérience professionnelle. Si cela peut être une volonté sur une durée donnée, à la fin de la compensation financière de la CAF pour ce temps partiel (CLCA partiel), il peut être difficile de retravailler à temps complet. Un million de femmes – contre 300 000 hommes – déclarent vouloir travailler « plus d'heures par semaine ».

Quand elles ne sont pas réellement dans la pauvreté réelle, une part non négligeable de mères actives vivent dans une forme de dépendance financière. 13% des mères qui travaillent vivraient sous le seuil de pauvreté si elles n'avaient pas le salaire de leur conjoint.

## **La maternité, facteur d'appauvrissement des femmes à long terme**

Même quand ce n'est pas immédiatement le cas, à moyen et à long terme, la maternité appauvrit les femmes. On l'a vu, plus elles avancent dans le temps, plus elles ont des enfants, moins les femmes conservent une activité professionnelle et la rémunération qui l'accompagne. Mais au-delà de cette rémunération immédiate, diminuent également les cotisations affiliées. Face aux épreuves de la vie, divorce, chômage, vieillesse, les femmes avec enfants se précarisent davantage que les femmes sans enfants ou les hommes, avec ou sans enfants.

Dans la majorité des couples, d'après les données de la CAF, les femmes sont en situation d'hypergamie, en couple avec un homme appartenant à une catégorie socioprofessionnelle supérieure à la leur. Même dans les couples endogames, l'écart moyen des revenus est de 12% entre hommes et femmes au profit des hommes. Seules 2 à 5% des femmes gagnent des revenus supérieurs à ceux de leur conjoint.

La séparation, qui survient dans un couple sur deux ou trois selon les lieux d'habitation, induit donc, dans la majorité des cas, une diminution du niveau de vie des femmes. La rupture appauvrit les hommes d'environ 3% et les femmes d'environ 20% et d'après le baromètre des inégalités, la catégorie sociale la plus pauvre est celle des mères célibataires qui travaillent. Les mères ayant encore très majoritairement la garde exclusive des enfants après un divorce de façon quasi automatique – automatisme que l'on peut déplorer – leurs charges financières restent sensiblement identiques.

En dehors de toute question liée à leur situation matrimoniale, les femmes qui ont eu des enfants font face à des difficultés spécifiques à moyen et long termes. La réinsertion professionnelle des mères est par exemple difficile après un congé parental pouvant aller jusqu'à plusieurs années consécutives, et les écarts de rémunération se creusent à mesure de la naissance des enfants. Si bien qu'au-delà de cinquante-cinq ans, la rémunération médiane d'une femme cadre plafonne à 46 000 euros, celle d'un homme atteint 60 000 euros.

A très long terme, tous ces facteurs conjugués ont un effet délétère sur le niveau de vie des mères une fois retraitées, qui peuvent commencer à connaître la précarité avec la vieillesse. Les activités professionnelles alternatives, choisies temporairement pour articuler vie professionnelle et vie familiale, à faible niveau de cotisations obligatoires (micro-entrepreneuriat, conjoint collaborateur, etc.) le temps partiel avec cotisations partielles et annuités moindres, les temps de « pause » avec congés parentaux voire sans aucun statut officiel ni cotisation (mère au foyer) les revenus diminués du fait d'absences ou de discriminations viennent peser dans le calcul des indemnités retraites – quand elles en ont. En Allemagne où l'on stigmatise encore davantage les mères qui travaillent, « mères corbeaux », la situation est préoccupante pour des millions de « minijobeuses » qui ont occupé des emplois à temps partiel, présentés comme « idéaux pour les jeunes mères désireuses de retravailler » et risquent *in fine* de ne toucher que cent-quarante euros par mois de retraite. Plus de 8% des femmes entre soixante et soixante-quatorze ans vivent sous le seuil de pauvreté. Un chiffre qui semble en augmentation perpétuelle.

Dans tous les cas de précarisation des femmes après une maternité, on distingue trois facteurs liés entre eux et indissociables :

## Les pouvoirs publics

La combinaison d'un manque de prise en compte par le législateur majoritairement masculin et plutôt âgé donc peu concerné par ce sujet et d'une volonté de certaines femmes politiques de ne pas être « cantonnées » aux sujets féminins/maternité éloigne les parlementaires de cette

question, induisant un désintérêt des institutions de ces problématiques liées à la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, le *work life balance* anglo-saxon.

## **Le monde du travail**

Avec une culture du présentisme et de codes masculins du pouvoir, et de gros freins systémiques en France, elle est par exemple l'un des derniers pays à avoir donné un cadre légal au télétravail après des années de négociations entre partenaires sociaux.

## **Les individus**

Les femmes elles-mêmes, qui peuvent faire le choix de s'éloigner du monde du travail, et leurs conjoints qui peuvent les y inciter explicitement ou non. On l'a vu avec le volet de la loi égalité du 4 août sensée permettre de partager plus équitablement les congés parentaux, avec des effets plus que mesurés *in fine* : le législateur ne peut pas, seul, impulser un changement d'habitus et inciter les hommes à prendre des congés parentaux, si l'acteur 2 – le monde du travail – n'est pas prêt à recevoir cette demande et à lui organiser une réponse et si l'acteur 3 – les hommes et les femmes – n'a pas la volonté de saisir la perche tendue par les pouvoirs publics. Sans action concertée et conjointe de ces trois responsables, aucun changement structurel n'est possible.